

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Auvergne
Résidence Vivaldi
13, rue du Maréchal Foch
63000 Clermont-Ferrand
04 73 30 90 01
auvergne@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur



MAIRIE DE VALIGNY

15 route d'Ainay
03360 Valigny
04 70 66 60 77
mairie-valigny03@wanadoo.fr



ASSOCIATION DES AMIS DE L'ÉGLISE DE VALIGNY (AMEVAL)

24 Ch. Du Plaid
Villebon
03360 Valigny
p.duteurtre@orange.fr

► Nos partenaires



Document imprimé avec le concours de
Service de reprographie du CHS
d'Ainay le Château



► Je donne !

Pour la
restauration des

Vitraux de la façade ouest de l'église de Valigney

Allier (03)



Retrouvez
tous les projets sur

www.fondation-patrimoine.org

► AIDEZ-NOUS A EMBELLIR NOTRE PATRIMOINE

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Le nom de Valigny-le-Monial provient de l'existence à Valigny, autour de l'église, d'un prieuré fondé vers le XIIIe siècle par des moines bénédictins qui administrèrent longtemps la paroisse. Il ne demeure de cette époque qu'une tour et le bâtiment qui la relie à l'église soigneusement préservés, et qui reste le centre géographique et d'intérêt du village.

L'ensemble de l'église Notre Dame de Valigny est roman des XIe-XIIIe siècles, mais la partie haute du clocher est gothique (XIV-XVe siècles). Le chœur et le transept sont particulièrement typiques et bien conservés.

La nef de l'église ouvre sur trois baies de chaque côté munie de vitraux colorés à sujets géométriques du XIXe siècle, dans un style que l'on retrouve très souvent dans les églises rurales de la région.

Sa façade ouest comporte un portail du XIIe siècle, avec arc outrepassé et sans tympan comme en Berry. Elle porte trois baies actuellement fermées par des vitres jaunes que notre projet ambitionne d'équiper de vitraux.

◆◆ LE PROJET

Le projet consiste à créer trois vitraux pour les 3 baies (2 baies latérales de 160x85 cm et la baie centrale de 150x95 cm) situées sur la façade ouest de l'église de Valigny, encadrant et surmontant le portail. Ils doivent s'inspirer des vitraux existants et comprendre dans la baie centrale une allusion à la Vierge Marie, patronne de l'église. Les travaux sont suivis par l'Améval et la commune de Valigny en coordination avec la paroisse Saint Mayeul et la Commission Diocésaine d'Art Sacré à charge pour elles de faire valider leurs choix par l'ensemble des parties.

Le Maître d'œuvre se charge de la dépose des vitres existantes et de la pose des vitraux.

Montant des travaux	12 170 € HT
Objectif de collecte	2434 € HT
Début des travaux	2023



Crédit photos © Fondation du patrimoine

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration des Vitraux de la façade ouest de l'église de Valigny

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/80398

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine

Vitraux de la façade ouest de l'église de Valigny

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre